

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vingt-trois mars deux mil dix-huit, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

1- Approbation des comptes administratifs 2017 de la commune et des budgets annexes.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE les comptes administratifs du budget communal et des budgets annexes de l'exercice 2017.

2- Budget Primitif communal 2018 - Vote des taux d'imposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- VOTE les taux d'imposition suivants :

Taxe d'habitation	12,28 %
Taxe foncière bâtie	14,58 %
Taxe foncière non bâtie	41,80 %

3- Vote des Budgets Primitifs communaux 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE le Budget Primitif 2018 de la commune et des budgets annexes.

4- Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo – Renouvellement de la convention « chantier d'insertion espaces verts-environnement » pour l'année 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE le renouvellement en 2018 de la convention avec l'Association PASS'EMPLOI du Pays de Saint-Malo.

5- Saint-Malo Agglomération – Transfert de la compétence assainissement – Signature du procès-verbal de mise à disposition des immobilisations.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la signature du procès-verbal de mise à disposition des immobilisations liées au transfert de la compétence « assainissement » à Saint-Malo Agglomération au 1^{er} janvier 2018.